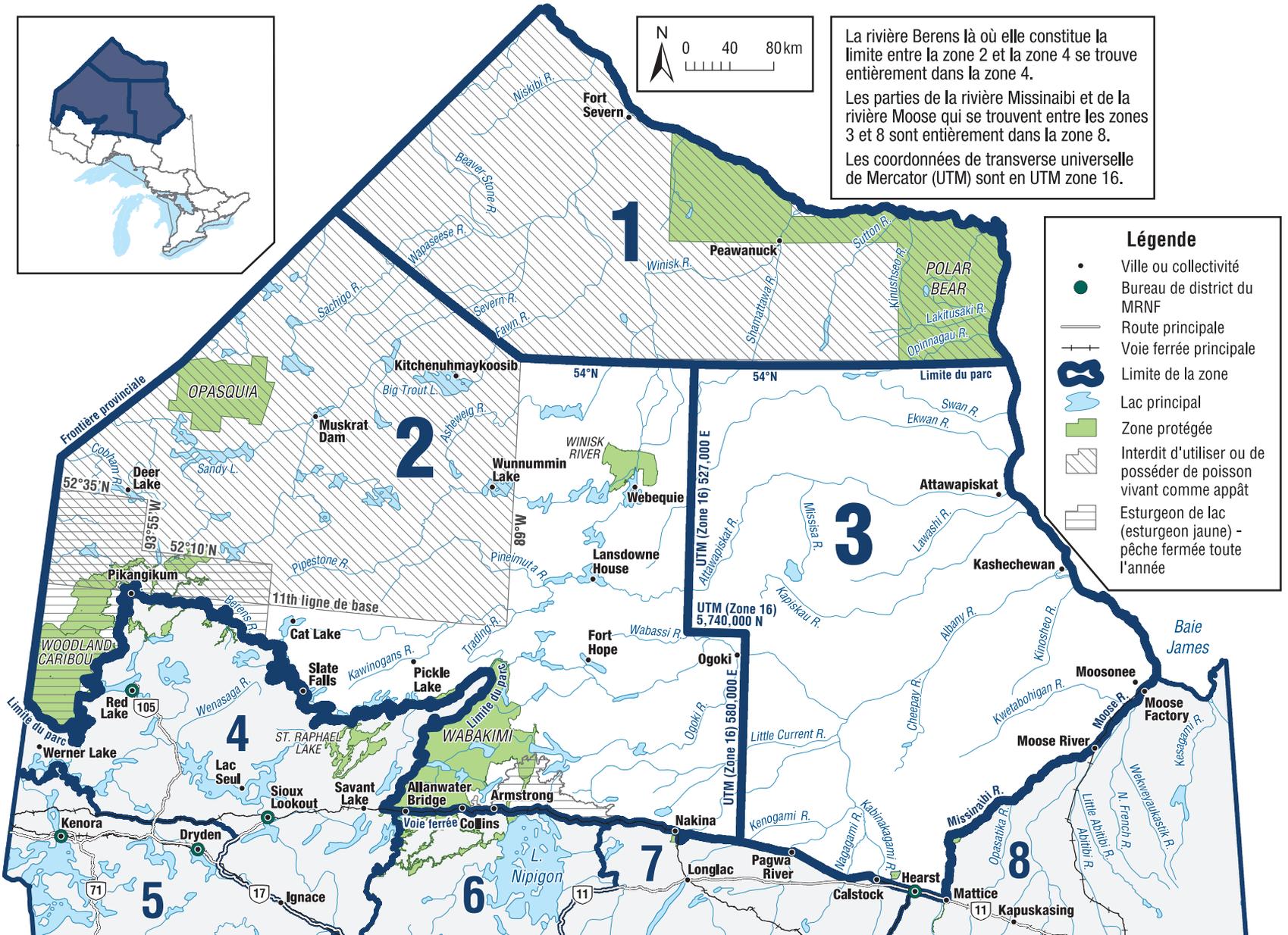


La rivière Berens là où elle constitue la limite entre la zone 2 et la zone 4 se trouve entièrement dans la zone 4.

Les parties de la rivière Missinaibi et de la rivière Moose qui se trouvent entre les zones 3 et 8 sont entièrement dans la zone 8.

Les coordonnées de transverse universelle de Mercator (UTM) sont en UTM zone 16.



Légende

- Ville ou collectivité
- Bureau de district du MRNF
- Route principale
- +— Voie ferrée principale
- ⊞ Limite de la zone
- ⊞ Lac principal
- ⊞ Zone protégée
- ⊞ Interdit d'utiliser ou de posséder de poisson vivant comme appât
- ⊞ Esturgeon de lac (esturgeon jaune) - pêche fermée toute l'année